



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## ADEME

Question écrite n° 61693

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'activité de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Un audit établi par l'inspection générale des finances au printemps 2000 a mis en exergue de nombreux dysfonctionnements de l'agence. Ont été notamment dénoncés plusieurs contrats conclus avec des entités où des membres du conseil d'administration de l'ADEME ont des intérêts ou avec des entreprises dirigées par d'anciens employés de l'agence. Ces pratiques qui s'apparentent au conflit d'intérêts sont susceptibles d'être pénalement répréhensibles. Compte tenu de l'importance du budget alloué à l'ADEME, des corrections auraient dû être effectuées dès la transmission de l'audit aux autorités ministérielles de tutelle. Or, fin mai 2001, le directeur de l'agence signalait que les chantiers de réformes préconisés par l'inspection générale des finances étaient « en cours », un an après le rapport malgré la gravité des faits constatés. Aussi, face à ce constat, il lui demande de bien vouloir lui expliquer le retard pris par l'ADEME dans la mise en oeuvre de la réforme de sa gestion interne rendue indispensable par les faits constatés par l'inspection générale des finances.

### Texte de la réponse

la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la gestion des crédits publics par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME). Il tient dans un premier temps à préciser que la mission d'audit de l'ADEME, réalisée de décembre 1999 à février 2000 par l'inspection générale des finances à la demande expresse des ministres de tutelle, et donc aussi de celui chargé de l'environnement, n'a pas mis en évidence de dysfonctionnements sérieux dans la gestion de l'établissement. S'agissant de la prévention d'éventuels « conflits d'intérêt », l'inspection générale des finances a seulement rappelé quelques précautions d'ordre déontologique ; les administrateurs de l'ADEME ont confirmé qu'ils s'y conformaient scrupuleusement. L'ensemble des conclusions de la mission d'audit a été présenté au conseil d'administration de l'agence lors de sa réunion du 3 octobre 2000, et celui-ci a décidé de mettre en oeuvre les recommandations formulées dans ce cadre. C'est ainsi que l'ADEME a ouvert successivement au cours de l'année 2000 des chantiers portant sur : le suivi technique et financier de ses contrats internationaux ; la rationalisation de la gestion de sa trésorerie ; l'analyse de ses besoins budgétaires ; la présentation de ses états comptables ; les procédures de passation des marchés ; l'évaluation des aides octroyées. Sur ces différents points, des réformes portant sur les procédures et modes d'intervention de l'agence sont progressivement intervenues, en accord avec les ministères de tutelle et la direction du budget. Quant au contrat de plan pluriannuel conclu le 19 juin 2001 entre l'Etat et l'ADEME, il a permis à celle-ci de se doter d'une stratégie d'ensemble, de priorités opérationnelles clairement définies (développer une économie du déchet à haute qualité environnementale, engager un effort durable de maîtrise de l'énergie, améliorer les performances des transports et réduire les pollutions de l'air) et d'objectifs concrets à atteindre au cours de la période 2000-2006. En outre, ce contrat a permis de préciser les améliorations qu'il convenait encore d'apporter dans l'organisation de la gestion et dans les procédures internes, notamment en renforçant le rôle confié à l'inspection générale de l'établissement. Il a été également prévu le développement de tableaux de bord et d'outils de suivi

et d'évaluation technique et financière des actions de l'agence tout au long de la période du contrat de plan. La gestion par l'ADEME des crédits publics, dont il faut souligner qu'elle n'a fait l'objet d'aucune critique fondamentale de la part de la mission de l'inspection générale des finances, va donc se poursuivre dans des conditions encore accrues de clarté et d'efficacité.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61693

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 2001, page 3175

**Réponse publiée le :** 1er octobre 2001, page 5571